

DELIBERATION N°2023/12

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARNEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLENombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12**SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 12 Avril, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

Présents : José NUNES, Christophe MAURIES, Marie-Florence FARAL, Didier MAHOUX, Jean-Bernard CEBE, Thierry CAUSSE, Nicolas CAUSSE, Mathieu LAFON, Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, Pierre MONTENEGRO, Thierry ZANARDO

Absents et excusés :

Sabine GORSSE donne procuration à Marie-Florence FARAL
Catherine AURIOL donne procuration à Thierry CAUSSE
Hélène VA donne procuration à Nicolas CAUSSE

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 06/04/2023

Madame Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance.

Objet : Délibération approuvant le Budget primitif 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif 2023 pour la commune, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	643 416.21 €	643 416.21 €
Section d'Investissement	338 622.32 €	338 622.32 €
TOTAL	982 038.53 €	982 038.53 €

Le Conseil municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, après avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le Maire, José NUNES.

